

Ana Sofia

58490 Saint Parize le Châtel

OBJET : Consignation à l'enquête publique sur le projet éolien « Portes du Nivernais »  
Complément à ma consignation du 28 Novembre en Mairie de Langeron

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Tout d'abord je corrige une faute de frappe dans ma précédente consignation : nous avons, comme vous avez pu constater lors de votre visite sur place, refait non 500 mais **2500 M2 de couverture** (deux mille cinq cents mètres carrés).

Vous avez également pu le constater dans les 2 premières minutes d'un film qui vous a permis de confirmer l'impression que vous aviez sur l'environnement concerné par le présent projet :

<https://youtu.be/exdTmoSuNko>

Ensuite, si vous n'avez pas eu l'occasion de tout noter, je précise quelques points de notre rencontre :

- Nous vous remercions de vous être rendu sur place, car Villars est principalement un lieu d'accueil. Nous ne confondons pas l'enquêteur public et l'emplacement prévu pour ces éoliennes qui, si le projet se maintient, porteront un immense préjudice au Domaine de Villars, et à l'ensemble du sud nivernais.
- Vous avez été reçu à 16H00 par les propriétaires, et par 3 membres de La Guilde de Villars, dont sa Présidente et son Trésorier.
- Vous avez pu constater que le salon dans lequel vous avez été reçu est terriblement impacté si ce projet voit le jour.  
Photomontage reçu de la vue du salon joint.

Je vous prie d'inclure dans votre rapport qu'à ce jour, vendredi 7 Décembre à 15H30, le promoteur n'a toujours pas adressé les photomontages demandés par mail le 24 Novembre, puis à nouveau le 4 Décembre, par La Guilde de Villars.

Je fais la demande au promoteur d'inclure dans son rapport en réponse à l'enquête publique des photomontages avec représentation explicite des 4 éoliennes depuis les 4 points dont 3 extrémités sud du Domaine Historique protégé, signalées par une croix orange sur le plan cadastral annexé à l'arrêté de protection. Bien comme des photos et photomontages pris du chemin de randonnée inscrit à l'inventaire des chemins départementaux, de Villars à Déhré, régulièrement pris par nos visiteurs.

- Vous avez vu un article du Journal du Centre concernant une conférence dans ce même salon, de surcroit sur le Comte de Choulot, preuve que le Nouveau Château est également ouvert au public dans bon nombre d'occasions. Article joint.

N° 102 du 7/12/2018  
25 pages  
LCC 



- Vous avez vu plusieurs éléments concernant l'histoire de la race charolaise, bien comme le portrait de Charles de Bouillé, fondateur du Herd-Book de la Race Charolaise, premier livre d'une race bovine en France. C'est grâce à son œuvre et celle de son père que l'ensemble du Domaine Historique est protégé.

« En 1826, Albert de Bouillé introduit des bovins blancs charolais dans son exploitation agricole. Les bovins prédominant dans le pays alors sont de race nivernaise, bêtes à poil roux » - rapport DRAC, pg 3

- Vous avez vu un tableau du XIXème siècle, de son troupeau de charolais (copie jointe), admiré par de nombreux visiteurs, restauré avec le concours de la CAMOSINE. C'est grâce à son œuvre que le paysage rural de la Nièvre et autres départements de la Bourgogne et d'ailleurs présente les caractéristiques actuelles :

« C'est donc une ferme d'élevage qui est créé alors que la culture céréalière prédominait dans le secteur au XVIIIème siècle (...) Il sera suivi par nombreux de ses voisins » - rapport DRAC, pg4

« Elu député de la Nièvre en 1871, il pousse l'Etat à s'impliquer dans une politique d'innovation et de recherche agronomique par la création de fermes expérimentales et de fermes-écoles. Ayant lui-même transformé le domaine familial, il l'utilise pour démontrer les progrès de la production possibles à peu de frais » - rapport DRAC, pg9

- L'oeuvre de Charles de Bouillé est vitale par son rôle dans le paysage agricole actuel, mais également dans le paysage politique, par son rôle en tant que député militant pour un Ministère de l'Agriculture autonome :

« Très influent sur le monde agricole de son temps, il participe activement aux débats parlementaires ayant conduit à la pérennisation d'un Ministère de l'Agriculture. » - Rapport DRAC - pg2

- Vous avez observé les photos exposées avec l'état initial avant les travaux démarrés en 2006, les couvertures effondrées, les sapes mettant en péril l'ensemble de l'édifice, les murs couverts de lierre.

« L'ensemble ne semble pas avoir bénéficié de travaux de restauration depuis une cinquantaine d'années, et une opération d'envergure est désormais à envisager pour sauver le domaine de la ruine »

« Les intempéries continuent leur travail de sape et des pièces de charpente sont en équilibre plus que précaire, menaçant l'ensemble du bâtiment d'un effondrement général » - Compte-rendu de l'Architecte des Bâtiments de France, 2004.

- Vous avez constaté que le site est dans sa globalité ouvert au public, par du mobilier destiné à des ateliers et par des panneaux restants des expositions de l'Eté 2018

« Berceau de la race charolaise, la ferme du château de Villars est toujours en activité (élevage principalement) et s'ouvre à une dimension pédagogique et touristique » - rapport DRAC, pg 2

« Depuis 2006, les toitures du vieux château font l'objet d'une importante réfection. A cela s'ajoute une activité d'animations pédagogiques autour du Moyen Âge et du fonctionnement d'une ferme au château » - rapport DRAC, pg 5

- Vous vous êtes rendu compte de nos projets de démolition pour redonner son authenticité au site, sans pour autant vous rendre sur notre ferme situé de l'autre côté de la voie ferrée, ou nous avons déjà construit de nouveaux bâtiments d'élevage qui permettront ces démolitions. Vous y êtes invité, si vous souhaitez les voir.

- Nous sommes allés jusqu'à la glacière, bâtiment inscrit au titre des Monument Historiques à la pointe sud-est du domaine. Nous avons cherché le mas de mesure du projet éolien en question, mais vus la faible épaisseur du mat de meure, la proximité de la nuit et le temps brumeux nous n'avons pas pu l'apercevoir. On se doit de remarquer que les éoliennes projetées mesureront non 80 mais 180 mètres pour la plus proche.

- Nous avons fait quelques pas pour admirer « le Parc Agricole (...) à l'échelle du grand paysage » - rapport DRAC, pg 5

« François de Forestier fait construire un « pavillon à l'italienne » au sud de la forteresse, dont le devis de construction daté de 1789 est connu. (...) Il est à noter que le domaine n'est pas morcelé à la Révolution ; une comparaison entre l'étendue de la seigneurie au XVIIIème siècle et le domaine en 1854 montre que ce dernier reprend les pourtours de la seigneurie au trois-quarts » - rapport DRAC, pg 3

« Les successeurs n'ayant que peu modifié son œuvre, on peut considérer que l'état paysager actuel du domaine est redevable du travail commandité par Charles de Bouillé » - rapport DRAC, pg 5

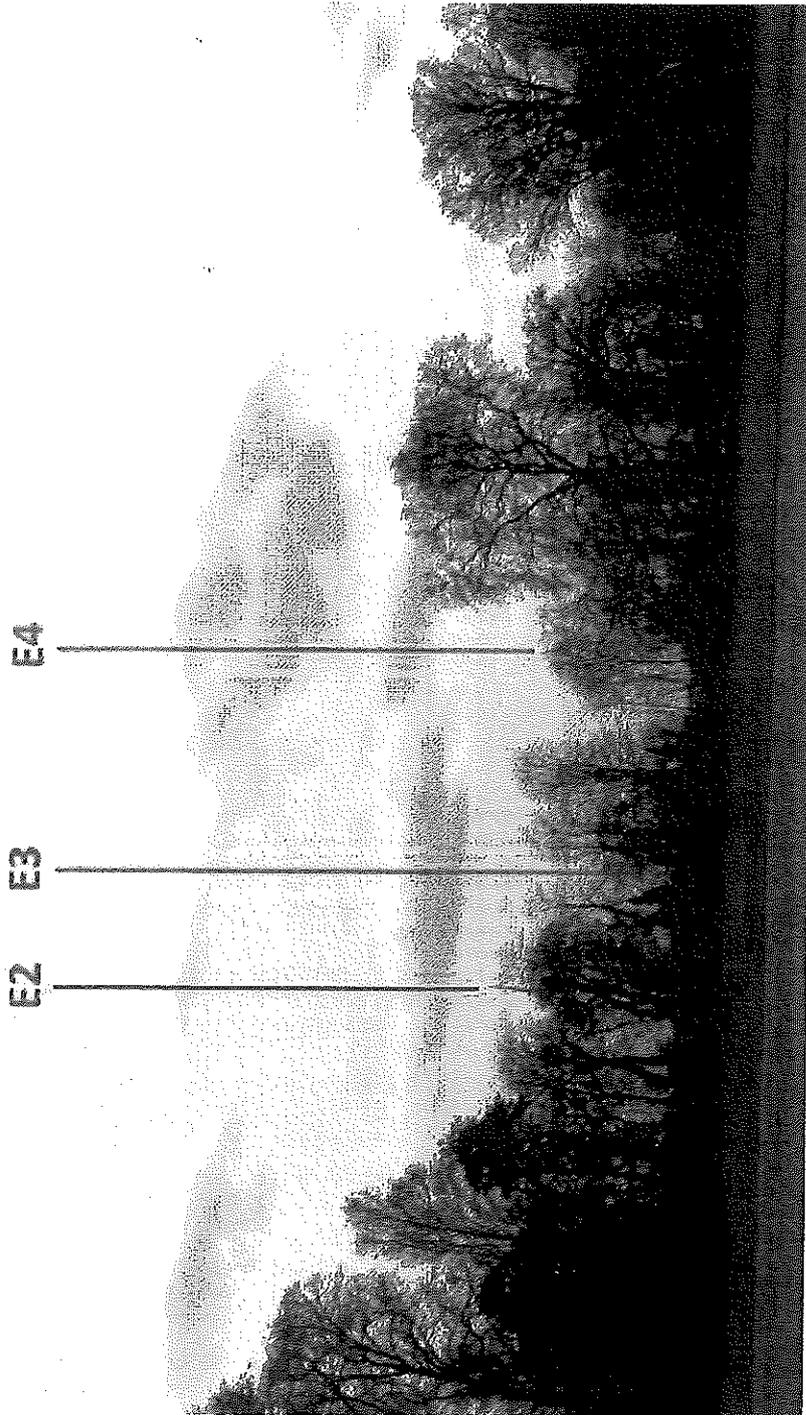
Je terminerai sur quelques considérations de ce rapport DRAC, pg 10 et 11 :

- « le paysage actuel des lieux reste très redevable à l'action de Charles de Bouillé et marqué par son travail d'aménagement et d'embellissement des terres agricoles »
- « **Aujourd'hui, la vision portée par le patrimoine est plus globale et observe la disparition progressive des témoins du XIXème siècle** »
- « **Les raisons de la demande d'extension de la protection (...) conserver l'esprit des lieux** »

B de Vassal — 25 pages

7.12.2018

BV



C102

## Villars se dévoile à ses hôtes

Le cadre du château de Villars a réuni une trentaine de personnes intéressées par l'histoire et par l'architecture des parcs et jardins.

Venues de l'Indre et des environs de Villars, elles ont partagé la journée en deux temps forts : la visite du château fort de Plaine actuellement en rénovation et un exposé sur le travail de Paul de Lavenne, comte de Choulot, créateur du parc sur lequel est construit le nouveau château de Villars. La visite a été commentée par Ana-Sofia De Vassal, propriétaire, et l'exposé présenté par Benoît de Choulot, paysagiste, descendant direct de Paul de Lavenne.

Paul de Lavenne a été



Exposé Benoît de Choulot (debout) a présenté le travail de son oncle à un public d' amateurs éclairés de l'art des parcs et jardins, invitées par Ana Sofia De Vassal (à gauche).

l'un des grands paysagistes du XIX<sup>e</sup>, influencé par les Anglais Repton et Loudon. Son style très romantique s'est imposé avec des « fabriques » (kiosques, bancs couverts, hut-

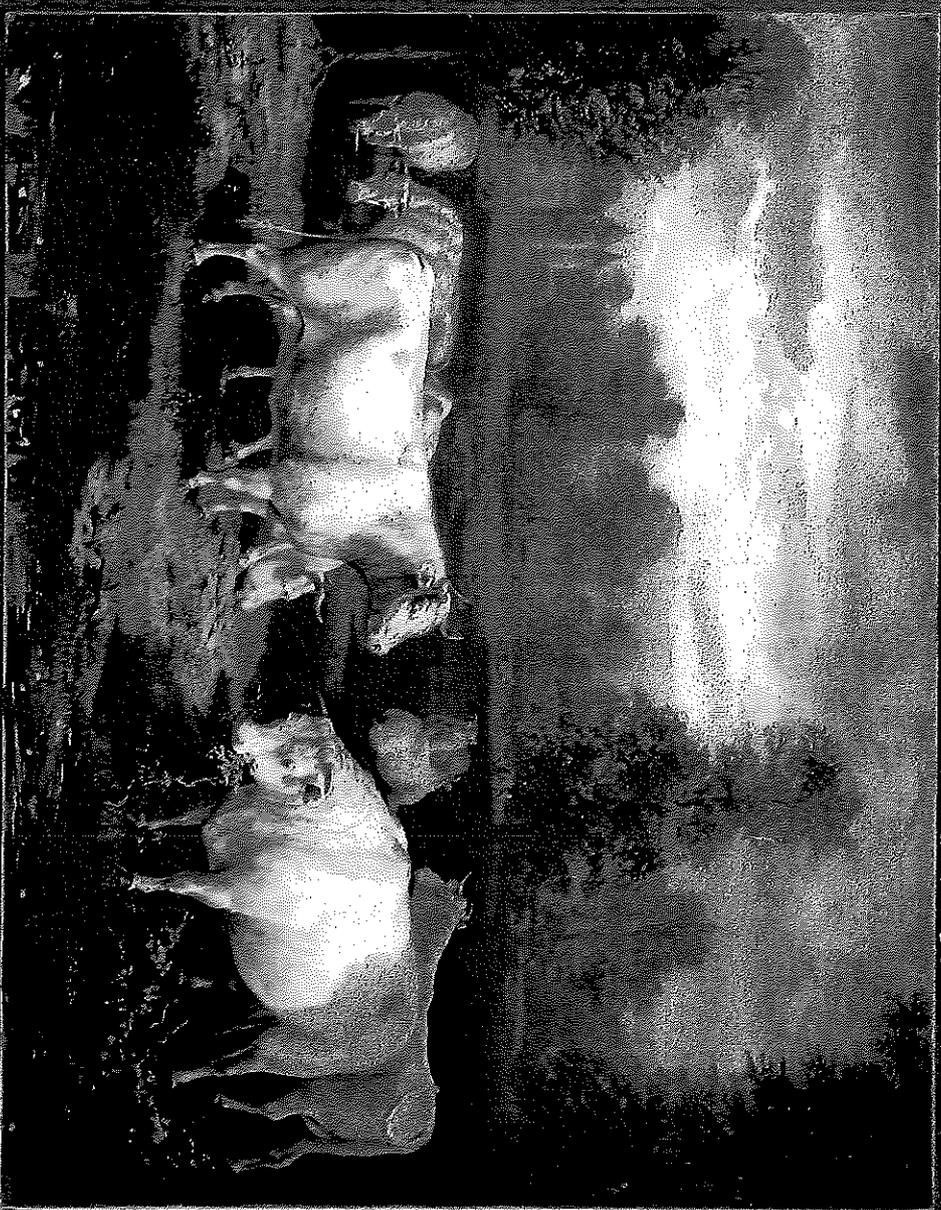
tes, calvaires...) et ses réalisations ont cherché à intégrer ses parcs au paysage, repoussant de façon astucieuse les limites d'une propriété.

Son art réunit l'effet pic-

tural, la sculpture, la botanique et les sciences de l'optique. Cet « anti Le Nôtre », comme il a été qualifié dans la revue des jardins de France, refusait de chercher à embellir ou imiter la nature, voulant simplement composer avec elle. Son œuvre, près de trois cents parcs dont cinquante-sept dans la Nièvre, est aujourd'hui défendue par une association de conservation du patrimoine. Sa continuité est aussi assurée avec le travail de Benoît de Choulot, spécialisé dans l'étude des jardins du XIX<sup>e</sup> siècle.

Une belle journée, ponctuée par une balade dans le parc, au cours de laquelle le paysagiste a répondu aux questions des participants. ■

PRODUIT  
MILAIRES



1889

London exposition called show at Ballbeza  
Bull and Cow to count Bouillie

ON A FERIA OF HONOUR

↑ Vieux CHATEAU

↑ NOUVEAU CHATEAU

↑ FOULIENNES ?



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Nevers, le 15 avril 2004

## Compte rendu de visite ou de réunion de chantier

Service départemental  
de l'architecture et du  
patrimoine  
Nevers

Commune: ST PARIZE LE CHATEL Edifice: Château de Villars Date: 07.04.04

Participants: M. PERON, SDAP  
M et Mme de VASSAL, Propriétaires

Tour St Trohé  
Rue Antony Du Rivier  
58000 NEVERS  
Tel: 03.86.71.33,30  
Fax: 03.86.36.13,98

Objet: Visite documentaire et sanitaire du bâtiment.

Constat:

Le vieux château de Villars a été édifié au XIV<sup>o</sup>s selon un plan classique : Une enceinte cantonnée de quatre tours avec deux pavillons au centre des plus grands cotés, probablement une poterne d'entrée et peut être également un corps de logis principal entre les tours à l'opposé de l'entrée.

Le château a subi de nombreux remaniements : Au XVII<sup>o</sup>s avec le réaménagement de pièces d'habitation dans les pavillons latéraux et surtout au XIX<sup>o</sup>s par la reconstruction d'un portail d'entrée, l'adjonction d'étables et de bâtiments à usage d'habitation de part et d'autre des pavillons latéraux, le long des murs de courtine découronnés, et l'érection d'une énorme grange englobant les deux tours arrière de l'enceinte.

L'ensemble ne semble pas avoir bénéficié de travaux de restauration depuis une cinquantaine d'année, et une opération d'envergure est désormais à envisager pour sauver le domaine de la ruine :

- Une grande partie des couvertures en ardoise sont à reprendre, les ardoises se détachent en de nombreux endroits risquant à la longue de provoquer de graves désordres sur les charpentes.
- Les planchers nécessitent une consolidation suite aux dégâts provoqués par les infiltrations d'eaux.
- Les maçonneries des courtines lessivées par les intempéries nécessitent des travaux de consolidation par injection de mortier de chaux et doivent être ponctuellement remontées suite à des effondrements de parement.

La partie la plus problématique reste la grande grange. Une partie du pignon Est s'est effondrée au début des années 90, laissant depuis le bâtiment béant. Les intempéries continuent leur travail de sape et des pièces de charpentes (entraits) sont en équilibre plus que précaire, menaçant l'ensemble du bâtiment d'un effondrement général.

Des travaux d'étaieement, voire de mise hors d'eau, sont à entreprendre rapidement. La restauration de cette grange nécessitera une étude archéologique et historique sensible pour définir le parti à adopter, à savoir :

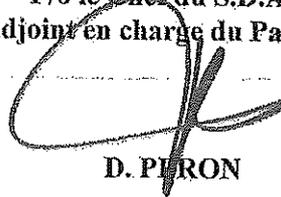
- Restauration à l'identique, conservant ainsi à l'ensemble sa configuration XIX<sup>o</sup>
- Restitution des parties arasées et des couvertures des deux tours et traitement de la courtine Nord.

.../...

Compte tenu du calendrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'instruction des demandes de subvention, il conviendrait de disposer d'un dossier complet, au moins pour les travaux d'urgence, dès le mois de septembre, pour qu'il puisse être retenu pour 2005.

*Destinataires du CR :* - Dossier  
- Propriétaire

P/o le Chef du S.D.A.P.  
L'adjoint en charge du Patrimoine



D. PIRON

RAPPORT DE LA DRAC BOURGOGNE  
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES -

à la Commission Régionale pour la Protection des Sites  
suivi de l'Arrêté Préfectoral du 16 Janvier 2015  
protégeant l'ensemble du  
Domaine Historique de Villars





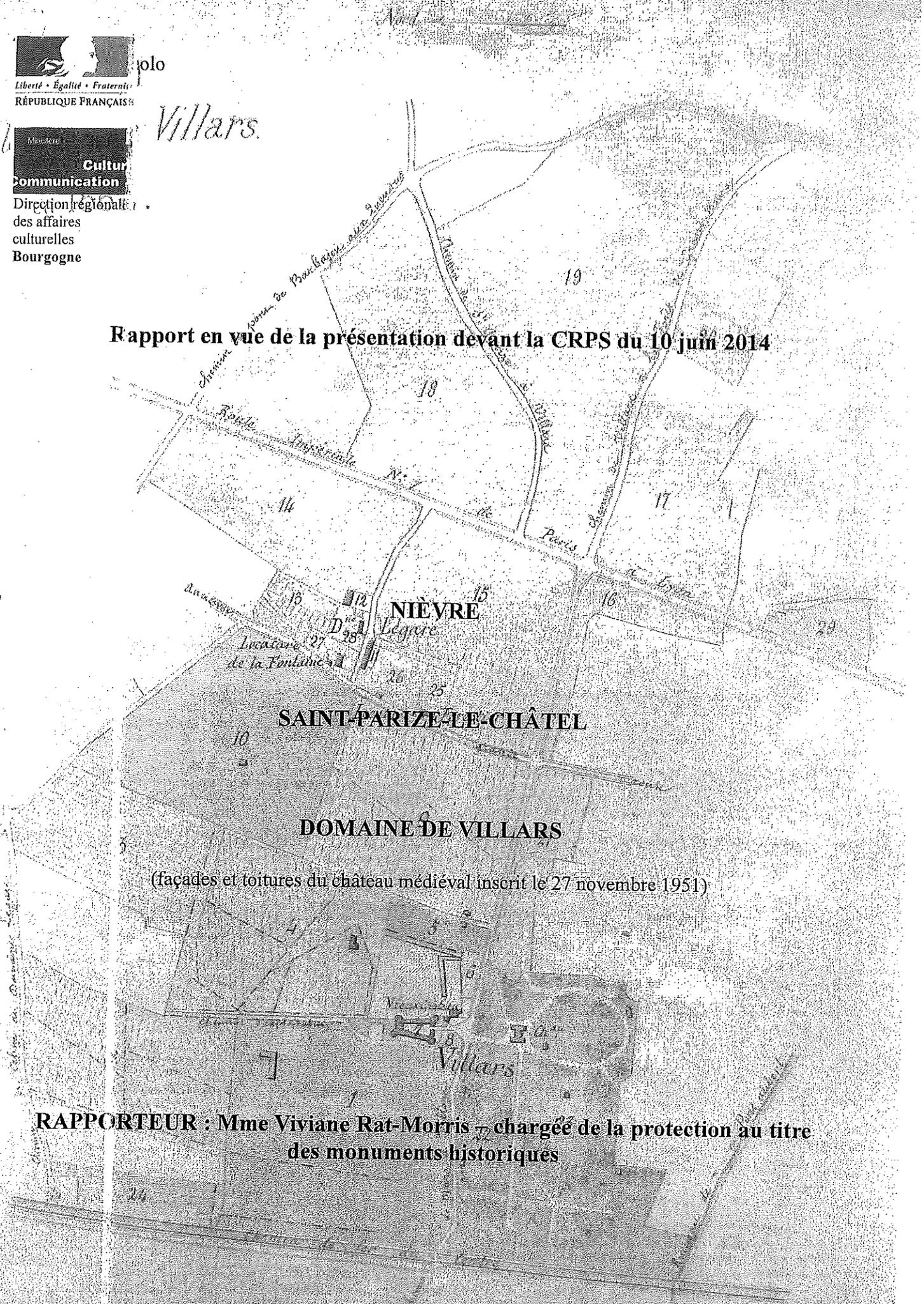
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère  
de la Culture  
et de la Communication  
Direction régionale  
des affaires  
culturelles  
Bourgogne

Villars.

**Rapport en vue de la présentation devant la CRPS du 10 juin 2014**



(façades et toitures du château médiéval inscrit le 27 novembre 1951)

**RAPPORTEUR : Mme Viviane Rat-Morris, chargée de la protection au titre  
des monuments historiques**

## 1. Localisation de l'édifice

Dans la plaine constituée par la large vallée de l'Allier, à proximité d'une zone Natura 2000, le domaine de Villars est situé dans la commune de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL (Nièvre), au lieu-dit Le Villars, son étendue cadastrale n'est pas intégralement identifiée et il inclut le domaine mitoyen de Légaré.

Le domaine principal est composé d'une ferme située dans l'ancien château (parcelles cadastrales n° E 204, E 207 et E 208), des écuries (parcelle cadastrale n° E 203), d'une bergerie (parcelle cadastrale n° E 452), d'un grand parc (parcelles cadastrales n° E 217, E 218, E 219 et E 229) d'un parc ornemental, d'une résidence de gardien, d'un château nouveau et d'une orangerie (parcelle cadastrale n° E 428), ainsi que de nombreux champs et prés.

## 2. Résumé

Les façades et toitures du vieux château de Villars sont protégées au titre des monuments historiques depuis le 27 novembre 1951.

Le vieux château est une forteresse à courtines du XIV<sup>e</sup> siècle, donnée en 1594 par Henriette de Clèves à la famille Dufour qui en améliore les défenses. En 1651, le domaine et le fief passent par mariage dans la famille de Forestier qui les exploitent à son tour. En 1789, François de Forestier commande un nouveau château à 100 m au sud du vieux château. En 1813, le domaine agricole passe par mariage dans les mains d'Albert de Bouillé, dont les descendants sont encore propriétaires des lieux.

À partir de la Monarchie de Juillet, Charles Bouillé (1816-1889) décide de transformer la propriété en ferme. Très influent sur le monde agricole de son temps, il participe activement aux débats parlementaires ayant conduit à la pérennisation d'un ministère de l'Agriculture et au développement des concours agricoles visant à l'amélioration des races et de leur élevage. Il modifie notablement le vieux château où il installe la principale unité de production et le nouveau château. Le domaine agricole proprement dit devait être un formidable écrin pour cette ferme modèle. En 1863, le paysagiste Paul Lavenne de Choulot indique avoir travaillé pour le comte de Bouillé à Villars<sup>1</sup>.

Ces lieux conçus par Charles de Bouillé sont consacrés à l'élevage, ils sont le témoin de son action : création de la race chevaline nivernaise Stud-book, première importation et élevage de la race ovine Southdown (très diffusée dans la Nièvre et l'Allier jusque dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle), fondation du Herd-book de la race bovine charolaise, fondation de la Société départementale d'agriculture de la Nièvre (1839), participation à la création de l'institut Agronomique, etc.

Berceau de la race charolaise, la ferme du château de Villars est toujours en activité (élevages principalement) et s'ouvre à une dimension pédagogique et touristique. Les propriétaires actuels entretiennent au mieux le vieux château et en restaurent actuellement les couvertures.

---

<sup>1</sup> Paul Lavenne de Choulot, *L'Art des Jardins*, 1863

### 3. Éléments historiques

#### Aux origines du domaine de Villars

Le Villars apparaît au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, une maison-forte est construite au siècle suivant<sup>2</sup>. Pendant la guerre de Cent Ans, ce château est convoité tant par les Français, que par Anglais, les Armagnacs et les Bourguignons ; les Anglais s'en emparent en 1360, peu après, le duc de Bourgogne Philippe le Hardi l'achète. Après 1422, le château revient au comte de Nevers.<sup>3</sup>

En 1594, Henriette de Clèves donne le Villars à Pierre Dufour avec « permis de faire rebâtir et réédifier chastel et maison forte ».<sup>4</sup>

En 1651<sup>5</sup>, Marie Dufour épouse Jacques de Forestier. Il fait probablement des travaux d'aménagement pour rendre plus confortable la partie nord de la forteresse<sup>6</sup>.

« L'entrée du vieux château [...] était autrefois munie d'un pont-levis datant du XV<sup>e</sup> siècle, modifié en pont dormant au XVIII<sup>e</sup> siècle. »<sup>7</sup>

François de Forestier fait construire un « pavillon à l'italienne » au sud de la forteresse, dont le devis de construction daté de 1789 est connu.<sup>8</sup> Sa fille Rosalie Pierrette Adélaïde de Forestier épouse Albert François Claude Amour Reine de Bouillé le 2 juillet 1813<sup>9</sup>. Il est à noter que le domaine n'est pas morcelé à la Révolution ; une comparaison entre l'étendue de la seigneurie au XVIII<sup>e</sup> siècle et le domaine en 1854 montre que ce dernier reprend les pourtours de la seigneurie au trois-quarts.<sup>10</sup>

#### La création d'un domaine agricole moderne au XIX<sup>e</sup> siècle

En 1826, Albert de Bouillé introduit des bovins blancs charolais dans son exploitation agricole<sup>11</sup>. Les bovins prédominant dans le pays alors sont de race nivernaise, bêtes à poil roux.<sup>12</sup> Soit Albert, soit son fils Charles, transforme la devise familiale qui devient « Tout par labeur ».

Charles de Bouillé (1816-1889) se dédie à une carrière agricole à partir de 1837 et devient le propriétaire du domaine de Villars par partage et acquisition en 1854.<sup>13</sup> Il agrandit sa propriété par le biais d'acquisition successives, le domaine passe ainsi de 53, 9842 hectares à 124,0204 hectares en huit années.<sup>14</sup> Il modifie substantiellement le vieux château et donne une orientation agricole remarquable au domaine. Il commande une mise au goût du jour et à ses armes du pavillon à l'italienne<sup>15</sup>. Mais surtout il met en application ses théories agronomiques au domaine en faisant une

2 Françoise Vignier, *Dictionnaire des châteaux de France, Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne*, tome 9, Berger-Levrault, 1980

Colette Journiac, « Saint-Parize-le-Châtel, Château de Villars », in *Châteaux et Manoirs du Nivernais*, tome 2, Nevers, 2005, p.155

3 *Le Patrimoine des communes de la Nièvre*, Flohic, 1998, pp. 948

4 Archives privés de la famille de Vassal (Archives de Vassal)

5 Archives départementales de la Nièvre (AD 58), MS 58 : Mme Guyot, *Aspects économiques et sociaux de la vie rurale en Nivernais : la paroisse de Saint-Parize-le-Chatel au milieu du dix-huitième siècle*, tome 1, pp.35-36

6 Françoise Vignier, *op. cit.*

Colette Journiac, *op. cit.*

7 *Le Patrimoine des communes de la Nièvre*, Flohic, 1998, pp. 948

8 Archives de Vassal

9 Archives de Vassal

AD 58, Fichier des familles

10 AD 58, MS 58 : Mme Guyot, *Aspects économiques et sociaux de la vie rurale en Nivernais : la paroisse de Saint-Parize-le-Chatel au milieu du dix-huitième siècle*, tome 3, planche 5

Charles de Bouillé, « Plan de la Ferme de Villars en 1854 », in *Mémoire sur l'exploitation agricole de Villars, pour concourir à la prime d'honneur du département de la Nièvre en 1863*, Nevers, 1862

11 Charles de Bouillé, *op. cit.*, p.39 de la version manuscrite

12 AD 58, MS 58 : Mme Guyot, *op. cit.*, tome 2, p.247

13 Charles de Bouillé, *op. cit.*, p.1-2 de la version manuscrite  
AD 58, fichier des familles

14 Charles de Bouillé, *op. cit.*, p.8-9 de la version manuscrite

15 La comparaison entre l'état actuel du pavillon et l'état des lieux du château de Villars daté du 2 octobre 1855 (Archives de Vassal, reproduit en annexe 2), fait à l'occasion du partage de 1854, permet de comprendre ces mo-

ferme modèle où sont développés la race chevaline nivernaise Stud-book, la première importation et élevage de la race ovine Southdown (très diffusée dans la Nièvre et l'Allier jusque dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle) et la fondation du Herd-Book de la race bovine charolaise.

### La ferme modèle

Les aménagements sont économes et modifient peu le vieux château.

« La ferme est installée dans l'ancien château de Villars, converti en bâtiments d'exploitation. [...] j'y ai établi, soit au moyen de constructions nouvelles, soit par appropriation des anciennes, un corps de ferme complet. »<sup>16</sup>

« Il comprend : maison de ferme, logements de domestiques, grange, greniers, vinée, hangars, remises, salles pour la préparation de la nourriture des bestiaux, avec manège mettant en mouvement laveur, coupe-racines, hache-paille, deux concasseurs, et, en outre, des écuries pour 12 chevaux et 70 bêtes à cornes, avec de vastes fenils au-dessus pour les fourrages, plus une porcherie et un poulailler. »<sup>17</sup>

« Toutes les écuries [et étables] sont voûtées, à l'abri de l'incendie et parfaitement aérées. Les fumiers et purins sont projetés directement de chaque écurie sur des fumières en plate-forme établies sur les anciens fossés du château. Cette disposition permet de se passer une grande partie du temps des arrosages au moyen de la pompe. »<sup>18</sup>

« Une bergerie pour 500 bêtes à laine, avec cabane pour les bergers, a été établie en entourant une vaste cour de petits appentis. Elle a coûté 1 845 fr. 75c. , en y comprenant la main d'œuvre et le prix des matériaux. »<sup>19</sup>

« L'ancienne grange de Légaré a été transformée en écuries pour 6 chevaux, 30 bêtes à cornes et 160 brebis. Placées à une extrémité de l'exploitation, ces écuries, destinées à l'engraissement, servent aussi aux attelages lors de la culture des champs qui les avoisinent, et à mettre à l'abri le troupeau pendant les grandes chaleurs. »<sup>20</sup>

« De vieilles maisons ont été appropriées pour loger neuf ménages d'ouvriers qui sont employés toute l'année sur l'exploitation. »<sup>21</sup>

« [...] Je me suis borné à arranger les bâtiments existants, [...] je n'ai pas voulu me lancer dans des constructions trop coûteuses »<sup>22</sup>.

C'est donc une ferme d'élevage qui est créée alors que la culture céréalière prédominait dans le secteur au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>. Ce choix de Charles de Bouillé est d'autant plus justifié que « la nature des sols [...] se prête mieux à la prairie et à l'élevage qu'à la culture des céréales »<sup>24</sup>. Il sera suivi par nombre de ses voisins du Bourbonnais, dont les plus notables en 1862 semblent être M. Frebault à Luthenay-Uxeloup, MM. Lequine et Bernard à Plagny, M. Tiersonnier à Gimouille, M. Boigues à Brain, M. Millot de Maulaix.<sup>25</sup>

### Le parc agricole

La famille de Bouillé est proche des courants légitimistes, il est donc naturel qu'elle soit en rapport avec le nivernais Paul Lavenne de Choulot (1794-1864), ancien garde-corps de Louis XVIII et agent de liaison de la famille royale exilée<sup>26</sup>. Il semble tout aussi logique que Charles de Bouillé fasse appel au talent du même Paul Lavenne de Choulot quand celui-ci se convertit dans la création

difications.

16 Charles de Bouillé, *op. cit.*, pp. 16-17

17 Charles de Bouillé, *op. cit.*, pp. 16-17

18 Charles de Bouillé, *op. cit.*, pp. 16-17

19 Charles de Bouillé, *op. cit.*, pp. 16-17

20 Charles de Bouillé, *op. cit.*, pp. 16-17

21 Charles de Bouillé, *op. cit.*, pp. 16-17

22 Charles de Bouillé, *Mop. cit.*, pp. 16-17

23 AD 58, MS 58 : Mme Guyot, *op. cit.*, tome 1, p.20 et tome 2, p.240

24 AD 58, MS 58 : Mme Guyot, *op. cit.*, tome 2, p.240

25 Charles de Bouillé, *op. cit.*, p.125-140 de la version manuscrite

26 Pierre Amelot, « Le comte Paul de Choulot, l'artiste qui peignit le Vésinet », in *Le Vésinet, revue municipale*, n° 52, septembre 1980

de parc paysager, si possible à l'échelle du grand paysage<sup>27</sup>. Un projet d'aménagement paysager à l'échelle d'une grande propriété agricole va de pair avec les théories qu'il développe dans son *Art des Jardins*, dont l'introduction paraît en 1846 et qui est définitivement publié en 1863 avec la liste des réalisations du paysagiste. C'est dans cette liste que l'on retrouve la mention des travaux de Paul Lavenne de Choulot à Villars pour le comte de Bouillé, une simple mention sans commentaires ni précisions et qui n'a pas pu être enrichie par la consultation des archives des héritiers de la famille de Bouillé ou ceux de Choulot.

Entre 1854 et 1862 Charles de Bouillé supprime et déplace un grand nombre de haies, défriche les anciens fossés et plante de l'épine blanche, aménage de nouveaux chemins ruraux.<sup>28</sup> Entre 1855 et 1857 et à nouveau en 1862, il fait procéder à d'importants travaux de drainage sur le domaine de Villars<sup>29</sup>. Ses successeurs n'ayant que peu modifié son œuvre, on peut considérer que l'état paysager actuel du domaine est redevable du travail commandité par Charles de Bouillé (dont au moins une partie à Paul Lavenne de Choulot), modifié à la marge par l'activité agricole du XX<sup>e</sup> siècle et des travaux de voiries réalisés pour la route nationale 7 voisine.

### La perpétuation du domaine au XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles

La vocation d'élevage bovin charolais et ovin du domaine est perpétuée par les descendants de Charles de Bouillé, Raoul puis Roger de Bouillé. Ce dernier fait installer un nouveau chauffage central dans le pavillon à l'italienne<sup>30</sup>. Pendant la seconde guerre mondiale, le domaine, et en particulier le pavillon à l'italienne, est occupé par les troupes allemandes qui dégradent l'édifice et ruinent la chapelle qui occupe un espace dans l'orangerie.<sup>31</sup> A sa mort, Roger de Bouillé transmet les terres à ses neveux de Vassal qui exploitent le domaine via un gérant.

En 1990, toute l'argenterie et les prix de concours agricoles du XIX<sup>e</sup> siècle disparaissent dans un cambriolage.<sup>32</sup> Dans les mêmes années, la maison du gardien est agrandie ; le carrelage de l'ancienne chapelle (située dans l'orangerie et ruinée) est remonté dans une petite pièce du pavillon pour en faire un oratoire meublé avec les éléments sauvés de la chapelle.<sup>33</sup> Depuis 2006, les toitures du vieux château font l'objet d'une importante réfection<sup>34</sup>. À cela s'ajoute une activité d'animations pédagogiques autour du Moyen Âge et du fonctionnement d'une ferme au château.

---

27 Paul Lavenne de Choulot est aussi connu pour son travail très délicat sur les effets de lumières, d'ombres et de clair-obscur dans ses compositions, dont la plus fameuse reste la cité-jardin du Vésinet (Yvelines). Il utilise des artifices peu perceptibles (boisements, bosquets, variété des feuillages, buttes, étangs, rivières, clairières), pour mener le regard vers les points d'intérêts du paysage et masquer les éléments les plus disgracieux.

28 Charles de Bouillé, *op. cit.*, 1862, p.9-10 de la version manuscrite

29 AD 58 : Ponts et Chaussée, département de la Nièvre, service hydraulique, *Drainage, Atlas des héritages drainés par les propriétaires sur les projets dressés par MM. Les Ingénieurs, 1855-1857*, cote 7 S 11570  
Charles de Bouillé, *op. cit.*, p.21-23 de la version manuscrite

30 Archives de Vassal : plans des canalisations du chauffage

31 Entretiens avec Mme Ana Sofia de Vassal du 30 juin 2010 et du 18 avril 2014.

32 Entretien avec Mme Ana Sofia de Vassal du 18 avril 2014.

33 Entretien avec Mme Ana Sofia de Vassal du 18 avril 2014.

34 Archives de Vassal et de la CRMH

## 4. Description de l'édifice

### Le vieux château

« L'enceinte de courtines du XV<sup>e</sup> siècle affectant la forme d'un trapèze était flanquée sur ses angles de tours rondes et défendue au milieu de trois de ses côtés par un haut pavillon carré. L'ensemble était ceint de fossés remplis d'eau. L'entrée s'ouvrait sous le pavillon ouest dont la défense fut améliorée au XV<sup>e</sup> siècle par un pont-levis, tandis que le pavillon nord, le plus puissant des trois, servait vraisemblablement de donjon. De l'extérieur, le château de Villars a aujourd'hui l'apparence d'une ferme fortifiée. Il faut franchir les douves, encore en eau, pour constater que les murs de l'enceinte sont de fortes courtines (on y voit encore des archères obstruées), que les tours voûtées en coupoles sont percées d'archères, et que les parois de l'ancien donjon ont de telles proportions qu'un escalier monte dans leur épaisseur, permettant d'accéder à la partie supérieure. Le pavillon ouest qui domine l'entrée a été reconstruit au XIX<sup>e</sup> siècle et le pont-levis a été remplacé, vraisemblablement au XVII<sup>e</sup> siècle, par un pont dormant. [Le porche de ce pavillon est orné d'un blason de Bouillé surmonté d'une composition sculptée symbolisant la prime d'honneur du concours régional de la Nièvre de 1863 ; on y reconnaît les têtes de mouton, de cheval et de vache.] La tour nord-ouest, bien que découronnée, est encore coiffée d'un ancien toit de tuiles. Le pavillon nord, qui servait sans doute d'habitation, comporte à la base une salle voûtée en berceau brisé où subsistent les vestiges d'une cheminée monumentale du XIV<sup>e</sup> siècle. »<sup>35</sup>

Les bâtiments adossés aux courtines abritent côté cour une ferme d'élevage bovin, côté sud, ouest et nord ; les logements du personnel agricole se trouvent côté est. Ces aménagements s'élèvent sur deux niveaux, trois dans les tours. Les étables sont aménagées avec des abreuvoirs et râteliers à fourrage ; la salle de l'angle nord-ouest dispose d'un des premiers modèles d'abreuvoir individuel à levier pour bovin. Toutes les salles accueillant des bestiaux ont un sol pavé de grès ou en béton en pente formant une rigole dans leur axe médian ; ces rigoles mènent à une évacuation aménagée dans la muraille laissant les déjections s'épancher dans les anciens fossés où étaient historiquement des plates-formes pour recevoir le fumier.

Initialement cette ferme recevait aussi bien l'élevage de taureau reproducteur, que de cheval de trait et de porc. Il se spécialisa dans l'élevage bovin à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

### La bergerie

Située le long du chemin principal desservant les deux châteaux, la bergerie est aujourd'hui ruinée. Elle se composait de trois bâtiments de plain-pied formant une cour barlongue orientée est-ouest.

### L'écurie

Situé le long de la bergerie et du chemin d'accès au vieux château, ce petit édifice, de plain-pied avec un grenier à foin, a été conçu pour recevoir les chevaux d'attelage, leurs équipements et le palefrenier. De plan rectangulaire, il est orienté nord-sud et divisé en trois espaces : la moitié sud recevait les attelages, le quart nord-ouest les écuries, le quart nord-est le logement du palefrenier et la pièce où l'on rangeait des harnachements.

### La maison du gardien

Initialement, la maison du gardien était un petit édifice sur deux étages construits en moellons, briques, et mortiers et couvert de tuiles mécaniques, dans un style traditionnel du Bourbonnais. Cette maison se composait de deux grandes pièces et quelques placards. Afin de l'agrandir une extension du rez-du-chaussée a été bâtie dans le même style sur son côté nord et est dans les années 1990.

---

<sup>35</sup> Françoise Vignier, *Dictionnaire des châteaux de France, Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne*, tome 9, Berger-Levrault, 1980

## **Le nouveau château appelé « pavillon à l'italienne »<sup>36</sup>**

Dans le cadre du partage en donation entre vifs de 1854 de Pierrette de Forestier<sup>37</sup>, épouse d'Albert de Bouillé, un état des lieux du château est réalisé ; il figure en annexe 2 de ce dossier.<sup>38</sup>

Ce pavillon s'élève sur quatre niveaux, dont un de cave et un de combles, sur un plan en forme de I orienté est-ouest. Très sobre, sa fonction de résidence de maître se manifeste par une élévation classique, un corps de logis encadré par deux pavillons :

- l'emmarchement de six marches conduisant aux entrées sud et nord,
- les baies en plein-cintre du corps principal des rez-de-chaussée des façades sud et nord,
- la corniche soutenant le chéneau des toitures,
- les six lucarnes en oculi réparties de part et d'autre des versants nord et sud de la couverture, les deux lucarnes centrales portant les armes de Bouillé et Crozet.

Les caves sont voûtées et forment les fondations.

L'entrée principale se fait côté nord, face au vieux château, une mosaïque au sol présente les armes de Bouillé. Ce hall dessert l'escalier principal, un vestiaire (l'ancienne cuisine puis salle de bain), le salon et un couloir distribuant la chapelle, un bureau (ancienne salle de billard) et une chambre.

Le salon est s'ouvre sur le jardin au sud, le petit salon à l'ouest et la salle à manger à l'est. Il est chauffé d'une cheminée en marbre rose, de style Rocaille. Il est décoré de boiseries de toute hauteur de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, reprises au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les dessus de portes s'ornent de portraits de la famille en médaillon. Le plafond est orné de stucs datant probablement du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

La salle à manger distribue l'office. Elle est décorée de lambris de mi-hauteur et d'un plafond de stucs datant probablement du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est chauffée par un grand poêle en fonte, doté d'un chauffe-assiettes. Le poêle est situé dans un grand manteau de cheminée aux armes de Charles de Bouillé et décoré d'une copie d'une scène de chasse d'après Oudry. Le trumeau faisant face à la cheminée présente une autre copie d'une scène d'après Oudry représentant des anatidés.

Le petit salon a été réaménagé en bibliothèque après l'occupation allemande.

La chambre est exposée plein est, elle est ornée de boiseries de toute hauteur, après l'occupation allemande l'alcôve a été fermée pour aménager un cabinet.

Le bureau a été réaménagé après l'occupation allemande avec des lambris bas.

L'office partage une voûte d'arêtes avec un vestiaire (qui était anciennement la cuisine). Un ensemble de buffets bas et à doubles corps sur mesure en assure la fonctionnalité.

L'étage accueille six chambres, leurs penderies et cabinets de toilettes, qui n'ont pas été visités.

## **L'orangerie**

Au sud-est du pavillon à l'italienne, l'orangerie est bâtie sur un plan rectangulaire en moellon et mortier pour ses murs ouest, nord et est, en blocs taillés de calcaire fin pour sa façade méridionale ; elle est couverte d'une toiture en ardoise à double pentes et croupes. Les murs pignon ouest et est sont aveugles ; le mur gouttereau nord est ouvert d'un petit fenêtré côté ouest. La façade méridionale s'ouvre par cinq grandes baies en plein-cintre séparées par des pilastres d'ordre dorique. La travée la plus à l'ouest a conservé sa porte à double vantaux de bois surmonté d'une imposte demi-circulaire vitrée, elle donne sur une petite pièce éclairée par la petite fenêtré ouverte dans le mur nord : il s'agit de l'ancienne chapelle dont le carrelage a été remonté dans le pavillon à l'italienne. Les quatre autres travées sont envahies par les broussailles et semblent composer une seule pièce destinée au stockage hivernal des végétaux.

## **Le jardin et le parc**

<sup>36</sup> L'annexe 3 présente le plan de chauffage du pavillon permettant d'identifier la distribution intérieure du pavillon.

<sup>37</sup> AD 58, Fichier des familles

<sup>38</sup> Archives de Vassal : Etat des lieux du château de Villers daté du 2 octobre 1855

Au sud du pavillon à l'italienne, le jardin est composé d'une vaste prairie ovale ceinturée par un chemin. Il s'ouvre vers l'ouest sur le grand parc. Du côté sud il est clos par une lisière arborée ponctuellement surélevée sur une butte, dont celle où est située la glacière. Il s'ouvre à nouveau vers l'ouest mettant en valeur la grande allée d'accès au domaine.

Situé dans la partie sud-ouest du domaine, le grand parc est une composante à la fois ornementale et agricole du domaine. Il est composé de prairies à bovidés ponctuées d'arbres, closes de barrières en béton peinte en blanc, d'un boisement divisé en étoile et d'une allée de tilleul reliant ce bois au jardin. Sa composition générale est difficilement perceptible.

Le jardin et le parc figurent sur la carte d'état-major (réalisée entre 1820 et 1866). Un plan non signé<sup>39</sup> et dessiné dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle présente un projet de transformation du jardin et du parc où figurent certains de leurs éléments marquants : boisement du parc divisé en étoile, prairies ponctuées d'arbres, allée d'arbres menant du jardin au bois, vaste prairie au sud du pavillon ceinturé par un chemin et par une lisière arborée.

### **Le domaine agricole**

Le domaine agricole historique s'étend sur plus de 128 hectares, sur une surface pouvant s'inscrire dans un rectangle orienté est-ouest. Il est limité à l'ouest par la voie de chemin de fer Paris-Moulin ; au nord, ouest et est par les propriétés voisines. La route nationale 7 (ancienne route impériale de Paris à Lyon) sépare le tiers est du domaine des deux tiers ouest.

L'ensemble est traversé d'est en ouest par un chemin empierré bordé de platanes du côté est, de fossés au niveau de la bergerie et du pavillon à l'italienne puis s'ouvrant sur le parc. Ses différentes composantes (prés, champs, bâtiments agricoles et du parc) sont séparés entre eux par des chemins coupant presque perpendiculairement l'allée centrale, des fossés dont certains ont une vocation de drainage, des haies, des barrières en béton peinte en blanc.

---

<sup>39</sup> Archives de Vassal, reproduit en annexe 4

## 5. Biographie succincte de Charles de Bouillé (1816-1889)<sup>40</sup>

Né en 1816, Charles de Bouillé est l'aîné des huit enfants de François, dit Albert, de Bouillé et Rosalie, dite Pierrette ou Adélaïde, de Forestier.<sup>41</sup> Il épouse en 1839 Angélique, dite Alix, du Crozet dont il a 3 enfants. La même année il fonde la société départementale d'agriculture de la Nièvre<sup>42</sup>.

La même année, après avoir achevé des études de droit, Charles de Bouillé développe une vocation pour l'agronomie, dont il vit et dont il défend les progrès sur le plan politique.

« L'agriculture alors était loin d'être en honneur ; affaire de caprice ou de distraction pour quelques-uns, elle était traitée de routine par le plus grand nombre. Quant à moi [Charles de Bouillé], je l'adoptai avec ses conséquences les plus sérieuses ; j'y voyais pour l'avenir une œuvre utile à mon pays, honorable pour moi, et profitable à mes intérêts. Je me mis à étudier avec le désir d'acquérir une science dont je devais trouver l'application dans mes travaux de chaque jour. »<sup>43</sup>

En 1842, il consacre la majorité de son troupeau de bovin charolais à l'élevage d'animaux reproducteurs. En 1854, il devient seul propriétaire du domaine de Villars qui sera le lieu de ses expérimentations agricoles.<sup>44</sup>

Il est ainsi le premier importateur de moutons de la race Southdown, dont l'élevage s'est intensément développé dans la Nièvre et l'Allier ; l'un des principaux sélectionneurs de la race bovine charolaise, dont le troupeau de Villars était célèbre pour ses taureaux reproducteurs<sup>45</sup> et qui en définit le Herd-book. C'est dans sa ferme de Villars qu'il développe ses cheptels ovins, bovins, mais aussi porcins (importation de races anglaises) et équins. Il y crée la race de cheval de trait nivernaise. Ses animaux, en particulier les bovidés, reçoivent de très nombreux prix dans les différents concours et comices agricoles auxquels il participe sur le territoire national et lors des concours universels de Paris et d'Angleterre<sup>46</sup>.

Lors de ses absences (pour participer aux différents concours, acquérir des bêtes, défendre l'intérêt des éleveurs, etc.), il laisse son épouse gérer la ferme au quotidien mais toujours selon ses instructions.

En 1866, Charles devient le vice-président de la société des agriculteurs de France, un point de départ pour son activité politique. Élu député de la Nièvre en 1871, il pousse l'État à s'impliquer dans une politique d'innovation et de recherche agronomique par la création de fermes expérimentales et de fermes-écoles. Ayant lui-même transformé le domaine familial, il l'utilise pour démontrer les progrès de la production possibles à peu de frais. À cette fin, il rédige un *Mémoire sur l'exploitation agricole de Villars, pour concourir à la prime d'honneur du département de la Nièvre en 1863* où il décrit l'installation, le perfectionnement, le fonctionnement et les résultats obtenus dans son exploitation<sup>47</sup>.

Sénateur de 1876 à 1879, il est à l'origine de la création de l'institut d'Agronomie et de la création de nombreux concours agricoles, dont le concours général de Nevers.

Charles de Bouillé s'inscrit pleinement dans le courant légitimiste de retour à la nature, qui est à l'origine du développement des grands domaines agricoles dans les milieux proches de la monarchie au XIX<sup>e</sup> siècle ; c'est grand domaine manifestant l'importance de la gestion et de l'embellissement du territoire par la noblesse, influencée par l'action de l'aristocratie Anglaise depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle.

40 Les principales sources sont les archives de Vassal

41 AD 58, Fichier des familles

AD 58, Fonds Gudín de Vallerin, 30 F 2/3

42 Maxence de Damas d'Anlezy, *En Nivernais, étude de la production animale dans le canton de Saint-Benin-d'Azy*. Mazon, non-daté, p. 123

43 Charles de Bouillé, *op. cit.*, p.90-91 de la version manuscrite

44 Charles de Bouillé, *op. cit.*, p. 9-10 et p. 90 de la version manuscrite

45 On peut imaginer facilement que plus de la moitié des bovins charolais français actuels ont un ancêtre dans le troupeau de Charles de Bouillé.

46 Charles de Bouillé, *op. cit.*, p.46-48 et p. 99-118 de la version manuscrite

47 Charles de Bouillé, *op. cit.* versions manuscrite et imprimée

Nota : Charles de Bouillé se démarque de l'ensemble de ses concurrents et emporte le prix.

## 6. Circonstances particulières du dossier.

### Informations pratiques

Propriétaire: M. Hubert de Vassal  
Château de Villars – 58 490 SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL  
tel. 03 86 58 14 82 – courriel [devassal@aol.com](mailto:devassal@aol.com)

Correspondant : Mme Ana Sofia de Vassal  
mêmes coordonnées

### Circonstance de l'examen de ce dossier :

Les façades et toitures du vieux château de Villars sont protégées au titre des monuments historiques depuis le 27 novembre 1951. Ses toitures sont en cours de restauration depuis 2006.

Dans une logique visant à mieux préserver, gérer et mettre en valeur cet ensemble du XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles et la ferme modèle du XIX<sup>e</sup> siècle de Charles Bouillé (1816-1889) qui la jouxte, les propriétaires souhaiteraient que la protection s'étende à la totalité du vieux château, à l'écurie et aux façades et toiture du nouveau château, à l'orangerie et à la glacière.

Les raisons de la demande d'extension de la protection sont les suivantes :

- faire reconnaître le travail de sélectionneur de Charles de Bouillé ;
- faciliter le financement des futurs travaux de restauration du pavillon à l'italienne ;
- conserver l'esprit des lieux.

## 7. Résumé de l'état sanitaire apparent

### État de conservation :

vieux château : toitures en cours de restauration, parement des maçonneries à restaurer, ferme à mettre en valeur

pavillon à l'italienne : toiture à restaurer, état général satisfaisant

orangerie : à débroussailler et restaurer

glacière : à débroussailler et restaurer

écurie : à mettre en valeur

bergerie : ruinée

maison du gardien : état satisfaisant, toiture à démousser

jardin : à mettre en valeur

parc agricole : à restaurer et mettre en valeur

### Matériaux de construction :

vieux château : sol en terre, grès et béton, murs en blocs calcaires jaune taillés, quelques baies en briques, moellons divers, mortier de chaux, charpente en bois, toiture ardoise

pavillon à l'italienne : sol en terre, mosaïque, parquet, murs en blocs de calcaires fins taillés, mortier de chaux, charpente en bois, toiture en ardoise

orangerie : murs en blocs de calcaires fins taillés, mortier de chaux, charpente en bois, toiture en ardoise

glacière : blocs de calcaire taillés

écurie et bergerie : sol en terre et béton, murs en blocs calcaires jaune taillés, moellons divers, mortier de chaux, charpente en bois, toiture ardoise

maison du gardien : murs en moellons, briques et mortiers, charpente en bois et toiture d tuiles mécaniques

## **8. Avis sur l'opportunité de la protection et proposition argumentée de protection**

Lors de la première protection du château de Villars en 1951, l'intérêt pour le patrimoine du XIX<sup>e</sup> siècle et le patrimoine agricole était limité et seul les vestiges médiévaux ont retenu l'attention de la commission. Aujourd'hui, la vision portée sur le patrimoine est plus globale et observe la disparition progressive des témoins du XIX<sup>e</sup> siècle.

Pour son intérêt d'histoire, comme forteresse médiévale mais surtout comme domaine agricole modèle ayant permis le développement du mouton Southdown nivernais et de l'Herd-book bovin charolais ainsi que le témoignage de l'expression sur la gestion du territoire du courant légitimiste du XIX<sup>e</sup> siècle, une inscription en totalité du vieux château et des différents corps de ferme semble justifiée. Une vision intégrant l'ensemble des éléments fonctionnels du domaine nécessite d'inclure dans cette protection les façades, toitures et les grandes pièces de réception du pavillon à l'italienne (soit le hall, le salon et la salle à manger), le jardin et ses aménagements (orangerie et glacière).

En ce qui concerne le vaste domaine agricole et ses perspectives paysagères, son extrémité orientale est totalement modifiée par les aménagements routiers des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Le morcellement de la propriété au XX<sup>e</sup> siècle et les différents partis d'exploitation des agriculteurs l'occupant ne permettent pas une lecture manifeste de la structure originale. De fait, le domaine agricole de 1862 n'est plus suffisamment perceptible pour lui permettre de répondre aux critères de protection au titre des monuments historiques.

Cependant, le paysage actuel des lieux reste très redevable à l'action de Charles de Bouillé et marqué par son travail d'aménagement et d'embellissement des terres agricoles. Aussi, il serait souhaitable que la CRPS prononce un vœu en faveur d'une ne protection au titre des sites

Enfin, il serait souhaitable que le conservateur des antiquités et objets d'art et le conservateur des archives du département mènent une campagne d'inventaire des collections et archives conservées par la famille, en particulier en lien avec les races ovines et bovines développées dans le domaine.

Viviane Rat-Morris  
Chargée de la Protection, CRMH de Bourgogne  
Dijon, Mai 2014

## 9. Liste des annexes

- p. 13 : Reproduction de l'état des lieux du château de Villars daté du 2 octobre 1855, fait à l'occasion du partage en donation entre-vif de 1854
- p. 53 : Reproduction du devis du pavillon à l'italienne commandé en 1789 par François de Vassal
- p. 64 : Reproduction du plan de chauffage du pavillon à l'italienne réalisé pour Roger de Bouillé
- p. 65 : Reproduction d'un plan du parc et du jardin, non-signé et datant du XIX<sup>e</sup> siècle

## 10. Récapitulatif des sources (bibliographie, archives, documents graphiques, etc.)

### Bibliographie, ouvrages consultés

- Colette Journiac, « Saint-Parize-le-Châtel, Château de Villars », in *Châteaux et Manoirs du Nivernais*, tome 2, Nevers, 2005, pp.155-157
- Le Patrimoine des communes de la Nièvre*, Flohic, 1998, pp. 948
- Pierre Amelot, « Le comte Paul de Choulot, l'artiste qui peignit le Vésinet », in *Le Vésinet, revue municipale*, n° 52, septembre 1980
- Françoise Vignier, *Dictionnaire des châteaux de France, Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne*, tome 9, Berger-Levrault, 1980
- Réunion libre des agriculteurs de l'Assemblée nationale*, 1871
- Paul Lavenne de Choulot, *L'Art des Jardins*, 1863
- Charles de Bouillé, *Mémoire sur l'exploitation agricole de Villars, pour concourir à la prime d'honneur du département de la Nièvre en 1863*, Nevers, 1862, versions manuscrite et imprimée
- Maxence de Damas d'Anlezy, *En Nivernais, étude de la production animale dans le canton de Saint-Benin-d'Azy*, Mazon, non-daté, pp. 36, 123-124

### Archives

#### sources consultées

Archives privés de la famille de Vassal (Archives de Vassal - Saint-Parize-le-Châtel - Nièvre)

Archives de la CRMH de Bourgogne

Archives départementales de la Nièvre (AD 58) :

- Atlas de drainage, cote 7 S 11570 ;
- Généalogie, Fonds gudin de Vallerin, cote 30 F 2/3 ;
- Photographies anciennes, cote 2 Fi Communes/24, Saint-Parize-le-Châtel ;
- Mme Guyot, *Aspects économiques et sociaux de la vie rurale en Nivernais : la paroisse de Saint-Parize-le-Châtel, au milieu du dix-huitième siècle*, tome 1, 2 et 3, cote MS 58 ;
- Fichier des Familles, Métiers, Terriers, etc.

#### sources non-consultées

Archives de l'association des parcs de Choulot et leurs amis (Le Vésinet - Yvelines)

#### Visites sur place et entretiens

Les 13 janvier 2010, 30 juin 2010 et le 18 avril 2014 de Mme Viviane Rat-Morris, chargée de protection à la CRMH de Bourgogne, en présence de Mme Ana Sofia de Vassal, propriétaire

#### Pour approfondir sur les domaines agricoles et parcs légitimistes

- Jean-Luc Le Mancq, « Paysage modèle-modèle de paysage : Le parc agricole et paysager », in *303 : La Revue des Pays de la Loire*, n° 14, 1987, p. 24-31
- Dominique Pinon, « Les parcs de Choulot dans le Maine », in *303. Arts, recherches et créations*, n° 40, 1994, p. 84-89



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques en totalité  
du château de Villars de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre)

Le préfet de la région Bourgogne  
préfet de la Côte-d'Or  
Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

**Vu** l'arrêté en date du 27 novembre 1951 portant inscription au titre des monuments historiques des façades et couvertures du château du Villars situé à Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre) ;

**La** Commission Régionale du Patrimoine et des Sites de la région de Bourgogne entendue, en date du 10 juin 2014 ;

**Vu** les autres pièces produites et jointes au dossier ;

**CONSIDÉRANT** que le domaine de Villars à Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre), présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la protection en tant que ferme agricole modèle témoin des politiques d'amélioration de l'agriculture au XIX<sup>e</sup> siècle ;

## ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est inscrit au titre des monuments historiques en totalité, le domaine de Villars à Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre), bâti et non bâti y compris le château médiéval transformé en ferme, l'écurie d'attelage, la bergerie, le pavillon à l'italienne, l'orangerie, le jardin, le parc et ses aménagements, la glacière, la maison du gardien et sa niche, situé sur les parcelles n° 195, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 217, 218, 219, 229, 230, 428 et 452, d'une contenance respective de 8 ha 64 a 60 ca, 5 a 47 ca, 4 a 19 ca, 58 a 54 ca, 18 a 49 ca, 28 a 40 ca, 9 a 37 ca, 7 a 9 ca, 5 a 49 ca, 12 ha 87 a 22 ca, 2 ha 34 a 60 ca, 88 a 5 ca, 8 ha 92 a 14 ca, 1 ha 47 ca, 1 ha 58 a 50 ca, 3 ha 43 a 70 ca, 19 a 32 ca, figurant au cadastre en section E, et appartenant à Monsieur Hubert Roger Marie de Vassal de Sineuil, né à Sureane (Hauts-de-Seine) le 16 janvier 1968, demeurant au château de Villars à Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre).

Celui-ci en est propriétaire par acte d'attestation immobilière passé le 3 mars 1997 devant maître Lebaron, notaire à Paris (75 008), et publié au bureau des hypothèques de Nevers (Nièvre), le 2 mai 1997, volume 1997P, n° 2323, et par acte de licitation faisant cesser l'indivision passé le 3 mars 1997 devant maître Lebaron, notaire à Paris (75 008), et publié au bureau des hypothèques de Nevers (Nièvre), le 12 mai 1997, volume 1997P, n° 2431,

ARTICLE 2 : L'étendue de la protection de l'édifice concerné par le présent arrêté est délimitée sur deux extraits du plan cadastral annexés à cet arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge et se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques en date du 27 novembre 1951 susvisé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 5 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune, aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à DIJON, le

16 JAN. 2015

  
Eric DELZANT

**DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**

Saint-Parize-le-Châtel - Château du Villars  
Étendue de la protection au titre des  
monuments historiques : éléments bâtis

→ Identification du bâtiment  
protégé

■ Éléments bâtis protégés au titre  
des monuments historiques

Département :  
NIEVRE

Commune :  
SAINT-PARIZE-LE-CHATEL

Section : E  
Feuille : 000 E 02

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 15/12/2014  
(bureau Jorjaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC47

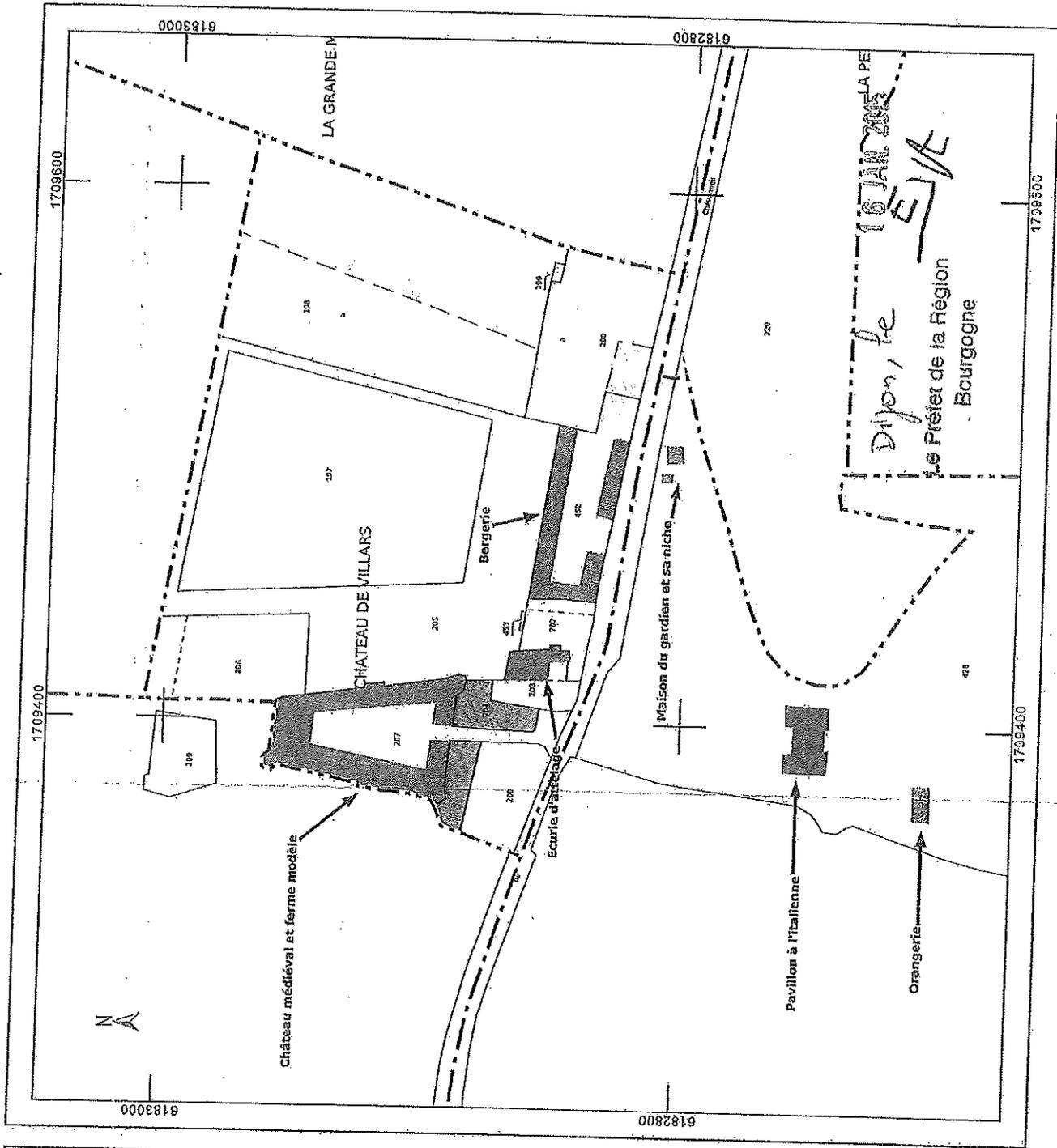
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre  
des impôts foncier suivant :

NEVERS  
Ouverture de 8h30 à 12h00 et 13h15 à 16h00 BP 888  
56015

58015 NEVERS CEDEX  
tél. 03.86.88.49.49 - fax 03.86.88.49.62  
cdif.nevers@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances



ERIC DELZANT

Département :  
NIEVRE  
Commune :  
SAINT-PARIZE-LE-CHATEL

Section : E  
Feuille : 000 E 02

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 17/05/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

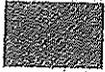
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Saint-Parize-le-Chatel – Château du Villars  
Étendue de la protection au titre des  
monuments historiques : éléments non bâtis



Éléments non bâtis en nature de prés et bois

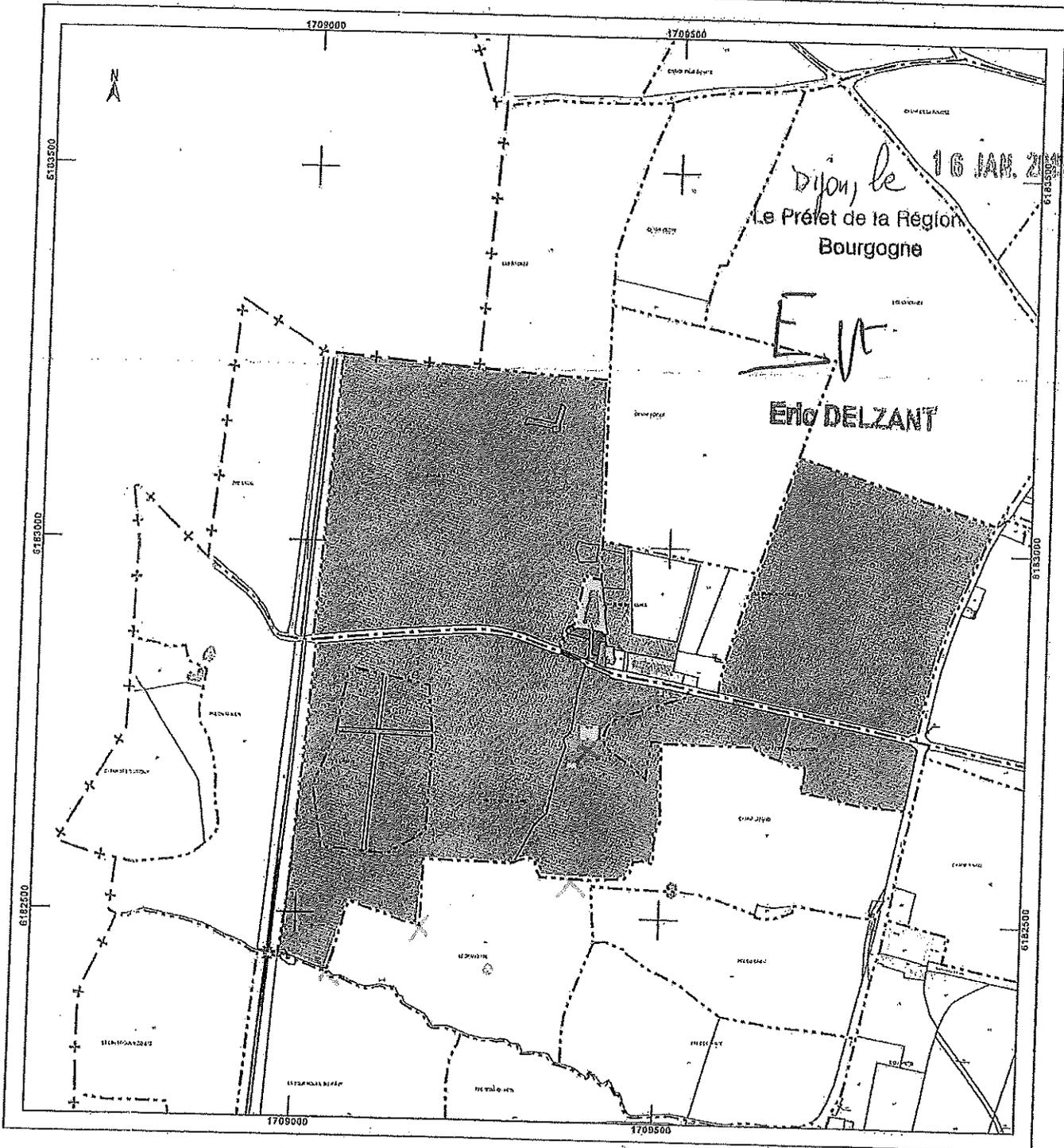


Éléments non bâtis en nature de pièce d'eau (douves)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des Impôts foncier suivant :  
NEVERS  
Ouverture de 8h30 à 12h00 et 13h15 à 16h00  
BP 888 58015  
58015 NEVERS CEDEX  
tél. 03.86.68.49.49 - fax 03.86.68.49.62  
cdf.nevers@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



*Demande de photomontages explicites  
depuis les points signalés par X*